

1 – PSLA – AGREMENT PROVISOIRE

Pièces demandées sur le site d'Annemasse-Agglomération :

<https://www.annemasse-agglomeration.fr/partenaires-et-pros/professionnels-habitat>

PIECES A FOURNIR DEMANDE D'AGREMENT PROVISOIRE PSLA

1. Lettre de demande d'agrément PSLA
2. Statuts du Maître d'Ouvrage de l'opération et extrait KBis avec n°SIRET (si première demande)
3. Note de présentation de l'opération précisant les caractéristiques techniques : **fiche A02** (présente sur site)
4. Projet de convention PSLA
5. Récépissé du dépôt de permis de construire ou permis de construire
6. Plans de chaque logement, sous-sol et parking
7. Un tableau récapitulant chaque logement : **Fiche tableau PSLA** (présente sur site)
8. Justificatif de disponibilité du foncier (acte de vente, contrat de réservation VEFA, bail emphytéotique ou à construction)
9. Plan de financement de l'opération indiquant la TVA résiduelle : **Fiche TVA résiduelle** (présente sur site)
10. Prix de revient total des logements faisant l'objet de la demande (coût réel à 20 % HT et TTC) : charge foncière – travaux bâtiments – prestations intellectuelles – charges financières.
11. Attestation de non commencement des travaux avant l'obtention de l'agrément (sauf VEFA)
12. Engagement d'un établissement de crédit précisant qu'il s'engage à formuler une offre de prêt au locataire accédant (II de l'article R.331-76-5-1 du CCH)